

Rapport

Date de la séance du CE: 14 mars 2018
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2018.POM.88
Classification: non classifié

Police cantonale bernoise (POCA) ; exploitation et entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, autorisation de dépenses, crédit d'engagement 2019 à 2023 (crédit d'objet)

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	3
3.1	Rappel	3
3.2	Utilisateurs de POLYCOM au niveau suisse	5
3.3	Utilisateurs de POLYCOM au niveau cantonal.....	5
3.4	Calcul de rentabilité	5
3.5	Calendrier, modalités, organisation, compétences.....	6
3.6	Péréquation financière et compensation des charges.....	7
4	Répercussions financières	8
4.1	Qualification juridique de la dépense	8
4.1.1	Dépenses liées ou nouvelles	8
4.1.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	8
4.1.3	Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements	8
4.2	Dépenses faisant l'objet de la demande	8
4.2.1	Réserve pour dépenses périodiques irrégulières	9
4.3	Répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	12
5	Montant du crédit et compétences en matière d'autorisation de dépenses.....	13



6	Sûreté de l'information et protection des données	14
7	Droit des marchés publics	14
8	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	14
9	Répercussions sur les communes	15
10	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	15
11	Conséquences en cas de rejet.....	15
12	Proposition.....	16

1 Synthèse

POLYCOM est le réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). Il permet le contact radio notamment entre la police, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires d'urgence, le Corps des gardes-frontières (Cgfr), la protection civile et les exploitants d'infrastructures critiques. Il est composé de réseaux partiels cantonaux, reliés entre eux par un réseau national de conduite. Depuis la mise en service du dernier réseau partiel cantonal (Zoug) en 2015, POLYCOM couvre l'ensemble du territoire suisse et compte plus de 55 000 utilisateurs. En cas de panne de courant, la communication serait limitée au réseau radio POLYCOM étant donné que les réseaux de téléphonie mobile et fixe et Internet seraient rapidement paralysés.

Pour garantir l'utilisation du réseau radio jusqu'en 2030, une technologie de transmission plus moderne sera introduite entre 2017 et 2023. En adoptant le projet « Maintien de la valeur du réseau radio de sécurité POLYCOM jusqu'en 2030 » le 23 mars 2017, le Grand Conseil a approuvé un nouveau crédit d'engagement unique destiné aux investissements de remplacement.

La POCA dirige l'exploitation et l'entretien du réseau partiel du canton de Berne, intégré au réseau national.

Le présent arrêté porte sur un crédit périodique annuel d'un montant maximal de 5 300 000 francs (plafond des dépenses, TVA comprise) en vue de l'exploitation et de l'entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM de 2019 à 2023.

Il est soumis à la votation populaire facultative.

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), articles 62, alinéa 1, lettre c, 76, alinéa 1, lettre e et 89, alinéa 2
- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1

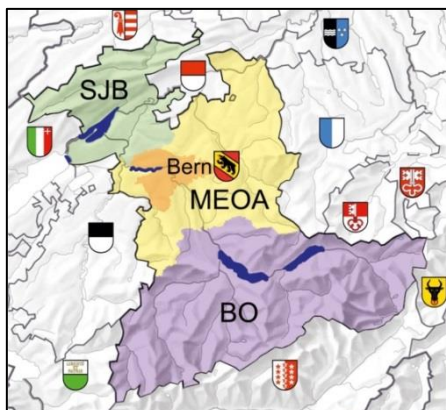
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 11, 45, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136, 139, 141, 142, 145, 148, 152 et 154a
- Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP ; RS 172.056.1), articles 1, 2, 6 et 14
- Ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (OMP ; RS 172.056.11), article 2c
- Loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi ; RSB 521.1), articles 7, alinéa 1, lettre i, et 27, alinéa 3, lettre d
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8, alinéa 1, lettre g
- Arrêté du Grand Conseil 2016.POM.649 du 23 mars 2017 sur le maintien de la valeur du réseau radio POLYCOM jusqu'en 2030

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

POLYCOM est le réseau radio national des AOSS. Le 21 février 2001, le Conseil fédéral a approuvé la répartition des coûts entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations partenaires en vue de la mise sur pied de ce réseau de sécurité. En raison de ce mode de financement fédéraliste, il a fallu attendre plusieurs années avant que POLYCOM soit opérationnel sur l'ensemble du territoire suisse. Le 27 mars 2006, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé un crédit-cadre pour la mise en place du nouveau réseau radio cantonal intégré au réseau national de sécurité POLYCOM (AGC 0236/2006). Le total des investissements s'élevait à 98 500 000 francs (CHF 85 700 000 pour le réseau et CHF 12 800 000 pour les terminaux de la POCA). Après déduction des contributions de la Confédération, il reste 63 200 000 francs de frais d'investissements à la charge du canton de Berne. Les quelque 800 réseaux radios existants, disséminés sur le territoire cantonal, ont été remplacés par plus de 8000 appareils radio. Ce nouveau réseau est accessible à tous les partenaires des organisations de sécurité et de sauvetage et permet la communication directe entre les différentes forces d'intervention pour l'exécution de leurs missions.

La région formée de la ville de Berne et de communes environnantes a été la première à passer au nouveau réseau radio POLYCOM en 2008. Compte tenu de l'avancement du projet, les autres régions (MEHA : Mittelland, Emmental et Haute-Argovie / OB : Oberland bernois / SJB : Seeland, Jura bernois) l'ont fait à leur tour en 2011 et en janvier 2012.



Réseaux régionaux du canton de Berne (MEOA = MEHA, BO = OB)

Depuis la mise en service du réseau partiel du canton de Zoug à la fin de l'année 2015, le réseau POLYCOM couvre l'ensemble du territoire suisse.

Or en 2015, le fabricant du système a annoncé la mise hors service des stations de base fonctionnant avec la technologie TDM¹ d'ici fin 2020, ajoutant que l'assistance technique pour les commutateurs serait assurée jusqu'à fin 2019. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a pu trouver un accord afin de la prolonger jusqu'en 2025, à condition de commencer le transfert vers la technologie IP² en 2019 déjà. L'OFPP a lancé le projet « Maintien de la valeur POLYCOM 2030 » dans le but de garantir l'utilisation du réseau radio POLYCOM jusqu'en 2035, et de maintenir durablement la valeur du système dans son ensemble. En passant à la technologie IP (actuellement, le système fonctionne avec TDM), le fonctionnement du système peut être garanti au moins jusqu'en 2035. En acceptant l'AGC 2016.POM.649 le 23 mars 2017, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé des dépenses nouvelles et uniques à hauteur de 41 740 000 francs (montant net après déduction de la participation aux coûts de la Confédération : CHF 33 140 000) destinées au maintien de la valeur de l'infrastructure du réseau et le remplacement des terminaux de la POCA entre 2017 et 2023.

Le présent arrêté porte sur les coûts induits (coûts périodiques annuels) destinés à l'exploitation et à l'entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM de 2019 à 2023. Ils font l'objet d'une demande d'autorisation distincte en vertu de l'article 145, alinéa 3 OFP. Le réseau POLYCOM revêt une importance primordiale pour le canton de Berne et sa disponibilité doit pouvoir être garantie sept jours sur sept et 24 heures sur 24, sans restriction. Pour ce faire, une maintenance et un entretien en continu s'imposent. Les coûts de maintenance, d'entretien et d'exploitation (p. ex. location des emplacements, électricité, autres frais) s'élèvent à un total de 5 300 000 francs au plus par année (plafond des coûts).

¹ *Time-division multiplexing* ou multiplexage temporel: technique ayant pour but l'acheminement de plusieurs signaux numériques provenant de canaux à bas débit sur un canal unique à haut débit. Les signaux transitent de manière successive et périodique par le canal unique.

² *Internet protocol*: protocole usuel de communication du réseau informatique.

3.2 Utilisateurs de POLYCOM au niveau suisse

Le réseau radio de sécurité POLYCOM est utilisé notamment par les autorités et organisations suivantes :

- Police (y c. exécution des peines)
- Police ferroviaire
- Services de santé (organisations de secours, hôpitaux)
- Sapeurs-pompiers (corps communaux, trains d'extinction et de sauvetage)
- Office des ponts et chaussées
- Corps des gardes-frontières
- Formations d'appui de l'armée
- Exploitants d'infrastructures critiques (centrales nucléaires, centrales hydroélectriques, etc.)
- Polyalert (système de commande à distance des quelque 5000 sirènes)

Depuis la mise en service du système POLYCOM, le nombre de personnes et d'organisations qui l'utilisent ne cesse d'augmenter. La commande à distance des sirènes a par exemple été transférée sur Polyalert, qui lui-même fait usage du système radio POLYCOM pour le transfert des signaux. Les exploitants d'infrastructures critiques s'en servent eux aussi depuis peu, tout comme la centrale d'alarme nationale. En cas de panne de courant à l'échelle nationale, la communication ne resterait possible qu'au moyen de POLYCOM car les canaux de communication usuels (téléphonie mobile et fixe, Internet, etc.) seraient très vite indisponibles.

3.3 Utilisateurs de POLYCOM au niveau cantonal

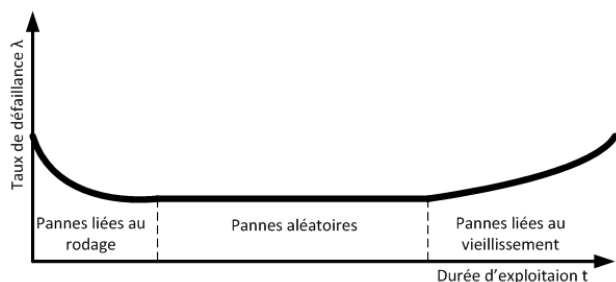
Dans le canton de Berne, le réseau radio de sécurité Polycom est utilisé par différentes organisations cantonales et communales : organisations de sauvetage et de sécurité (services de secours, sapeurs-pompiers, police, police ferroviaire, Office des ponts et chaussées), établissements pénitentiaires, grands hôpitaux et exploitants d'infrastructures critiques (BKW, KWO, CNM, etc.). De cette manière, la communication avec la police et les différentes autorités est garantie en tout temps.

Les acteurs susmentionnés se rencontrent une fois par an dans le cadre du groupe de travail consacré aux utilisateurs POLYCOM du canton de Berne et échangent leurs expériences. Lors de ces rencontres, la POCA, qui est l'organe responsable du réseau cantonal, informe les participants de l'état du système dans son ensemble et de l'avancement du projet « Maintien de la valeur POLYCOM 2030 ». Ce dernier ne les concerne que dans une moindre mesure car le passage à la nouvelle technologie concerne uniquement les infrastructures. Dans un premier temps, l'utilisation des terminaux se poursuivra normalement.

3.4 Calcul de rentabilité

Lors de la phase de planification, une part de huit pour cent de la somme totale investie était dévolue aux frais d'exploitation de l'infrastructure radio POLYCOM. Un entretien continu des systèmes prolonge leur durée de vie et diminue la fréquence des pannes. Les expériences réalisées dans ce secteur ont montré qu'après une courte phase d'introduction, les frais d'entretien sont relativement bas puis, au terme d'une longue période, augmentent considérablement (phase le plus souvent atteinte après l'expiration de la garantie). Des travaux de

maintenance réguliers à des fins de prévention contribuent sensiblement à différer cette hausse.



Taux de défaillance au cours de la période d'exploitation

3.5 Calendrier, modalités, organisation, compétences

En 2012, le projet POLYCOM a été mené à terme et le système a pu être mis en service dans son intégralité. L'exploitation et la gestion des services de l'infrastructure radio sont assurées par la POCA depuis. Ces tâches comprennent d'une part la maintenance des appareils radio et des centrales d'engagement, et d'autre part la surveillance, la gestion des problèmes et la résolution de pannes en collaboration avec les partenaires externes. A l'avenir également, un collaborateur du domaine spécialisé Télécommunications de la POCA s'occupera d'une partie des travaux d'entretien, afin de maintenir un certain savoir-faire et de réaliser de premières interventions urgentes de façon autonome.

Du fait de l'envergure du projet et de la charge de travail qu'il implique, un crédit d'engagement lié et périodique s'élevant à 1 252 000 francs, à charge du groupe de produits 06.02.9100 Police, a été demandé au Conseil-exécutif en 2013 pour les années 2014 à 2018 (ACE 1264/2013). Cette autorisation de dépenses ne comprenait que le contrat d'entretien conclu avec un prestataire externe. Dans le présent rapport cependant, l'ensemble des coûts périodiques relatifs à l'exploitation du réseau radio de sécurité POLYCOM (maintenance, entretien, location des emplacements, électricité, concessions, etc.) sont soumis à autorisation.

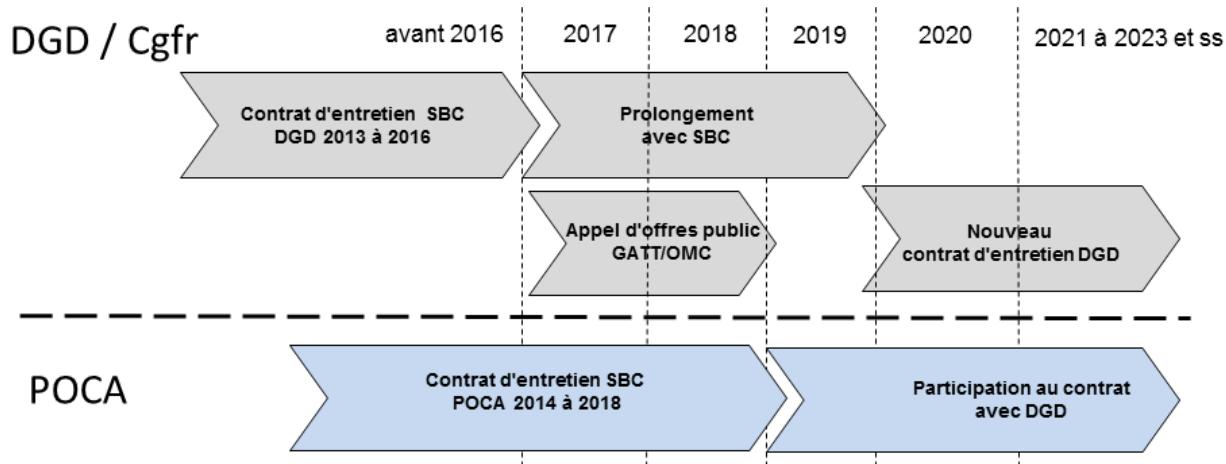
La POCA a conclu un contrat avec Swisscom Broadcast (SBC) pour les années 2014 à 2018, lequel avait été mis au concours et conclu par la Confédération, plus particulièrement la Direction générale des douanes (DGD) de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Plusieurs autres utilisateurs du réseau partiel ont aussi assuré l'entretien du réseau POLYCOM de cette manière. Dès lors, un appel d'offres fondé sur le cadre contractuel susmentionné n'était plus nécessaire, puisque l'appel d'offres initial prévoyait explicitement la participation des cantons. Le choix de SBC comme partenaire pour l'entretien de POLYCOM présentait les avantages suivants :

- Partenaire identique pour le Cgfr et 16 autres utilisateurs du réseau partiel
- Prix avantageux grâce à des rabais de quantité (cumul entre l'infrastructure du Cgfr et celle des cantons)
- Un seul interlocuteur pour l'entretien (travaux de réparation et de prévention)
- Partenaire avec un grand savoir-faire dans le domaine de l'entretien des systèmes

L'AFD et la DGD ont prévu de lancer en 2017 et 2018 un appel d'offres public en vue de réattribuer les prestations externes d'entretien conformément aux dispositions de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour des raisons financières, administratives et techniques, la POCA prend part à cet appel d'offres (optionnel) afin de poursuivre sa collaboration avec le partenaire de service,

tout comme le Cgfr et la plupart des utilisateurs du réseau cantonal. Une fois la procédure d'adjudication du Cgfr terminée, la POCA entend conclure un contrat bilatéral avec le partenaire en question.

Calendrier appel d'offres DGD / Cgfr et POCA



3.6 Péréquation financière et compensation des charges

Les utilisateurs POLYCOM dans le canton de Berne sont les suivants :

Organisation	Nombre de terminaux
POCA	3050
Protection civile du canton de Berne	750
SAP (services de sauvetage)	201
Sapeurs-pompiers	790
Office des ponts et chaussées	220
Prisons et Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île	46
BKW / CNM / KWO / BLS	17
Hôpital de l'Île / Hôpital de Bienne	6
Commande à distance des sirènes	600
Trains d'extinction et de sauvetage CFF	300
Police des étrangers de la ville de Berne	10
Total canton de Berne	5990
Total Suisse	> 55 000

Utilisateurs POLYCOM dans le canton de Berne

Les investissements destinés à la construction du réseau POLYCOM ont été entièrement pris en charge par le canton et la Confédération. L'achat des terminaux incombe aux différents utilisateurs. Les communes participent au financement de l'exploitation du réseau dans le cadre du bilan global de la péréquation financière et la compensation des charges (loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges, LPFC ; RSB 631.1). Le canton bénéficie d'un montant de 2 000 000 francs par année pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure.

4 Répercussions financières

4.1 Qualification juridique de la dépense

4.1.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 LFP définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités. Le domaine de l'exploitation et de la maintenance du réseau radio POLYCOM offre généralement une certaine latitude, même si celle-ci est parfois minime pour certaines composantes (p. ex. le loyer des emplacements radio fixé contractuellement sur le long terme). Pour des raisons de transparence, l'ensemble des dépenses annuelles destinées à l'exploitation et à la maintenance de POLYCOM sont soumises au Grand Conseil pour autorisation, sous la forme d'un crédit d'objet annuel au titre de dépenses nouvelles.

4.1.2 Dépenses périodiques ou uniques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas de celles liées à l'exploitation et à l'entretien de POLYCOM, puisqu'elles sont générées pendant toute la durée d'exploitation du système. Par contre, les dépenses pour les projets et le développement sont en principe générées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP. Dans l'ACE ci-joint, les dépenses à la charge du compte de résultat sont qualifiées de périodiques.

4.1.3 Informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les dépenses destinées à l'exploitation et à l'entretien de POLYCOM préservent dans tous les cas sa valeur et sont généralement portées au compte de résultat. Les dépenses périodiques irrégulières, par contre, peuvent aussi concerner le compte des investissements, auquel cas il faudrait les imputer aux comptes 506100 Biens meubles / machines / véhicules et 506200 Appareils informatiques en tous genres. Les investissements préservant la valeur sont intégralement portés à l'actif des classes d'immobilisation 213 003 101 Installations électroniques et appareils (faisceaux hertziens, multiplexeurs, alimentation électrique de secours, etc. ; amortissement sur 5 ans), 215 003 101 Infrastructure de réseau (serveurs compris) (commutateurs ; amortissement sur 5 ans), 215 099 101 Autres installations informatiques (centrales d'engagement ; amortissement sur 5 ans) et 222 350 101 Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication (mâts, bâtiments ; amortissement sur 12 ans). Ces investissements seront amortis de façon linéaire sur la période prévue à cet effet.

4.2 Dépenses faisant l'objet de la demande

Le tableau ci-dessous énumère les dépenses destinées à l'exploitation et à l'entretien de POLYCOM. Aux chiffres 1 à 12 figurent les dépenses périodiques annuelles, qui peuvent être anticipées avec une certaine précision. Au chiffre 13 sont indiquées les dépenses périodiques irrégulières, pas nécessairement annuelles, qui ne sont pas ou ne sont que peu prévisibles.

	Nature des frais d'exploitation et d'entretien	Années	Frais annuels en CHF (TVA incl.)
1	Contrat d'entretien avec le partenaire de service	2019 à 2023	1 650 000
2	Location des emplacements radio	2019 à 2023	1 300 000
3	Electricité	2019 à 2023	250 000
4	Réparation des terminaux	2019 à 2023	200 000
5	Remplacement de composantes du réseau radio	2019 à 2023	150 000
6	Utilisation de l'installation radio par la centrale d'engagement / logiciels SPDS	2019 à 2023	100 000
7	Réparations du réseau radio	2019 à 2023	100 000
8	Assistance à l'opérationnel par des tiers	2019 à 2023	100 000
9	Concessions OFCOM, taxes et émoluments	2019 à 2023	40 000
10	Entretien des systèmes de courant de secours	2019 à 2023	30 000
11	Entretien des commutateurs	2019 à 2023	400 000
12	Contributions fédérales pour l'entretien des commutateurs	2019 à 2023	– 400 000
13	Réserve pour les dépenses périodiques irrégulières	2019 à 2023	1 380 000
	Total dépenses périodiques (réserve comprise)	2019 à 2023	5 300 000

Liste des frais d'exploitation et d'entretien de POLYCOM

4.2.1 Réserve pour dépenses périodiques irrégulières

L'ensemble des frais compris dans la réserve sont des dépenses indispensables à l'exploitation et à l'entretien du réseau radio (ou au maintien de son fonctionnement en cas de relocalisation forcée d'un emplacement) qui sont ou peuvent être générées sur toute la durée d'exploitation du système. De ce point de vue, il ne s'agit pas de dépenses uniques s'inscrivant dans le cadre d'un projet limité dans le temps, mais servant à l'exécution d'une tâche permanente et doivent dès lors être qualifiées de périodiques.

Ces dépenses sont toutefois irrégulières et difficilement, voire pas prévisibles. Dans l'idéal (p. ex. remplacement des batteries de secours), le montant d'une dépense peut être anticipé de manière précise, et la date où elle sera engagée peut être estimée approximativement (grâce à la durée de vie des batteries). Dans le pire des scénarios (p. ex. relocalisation des emplacements radio imposée par des tiers), le montant d'une dépense peut varier considérablement et la date où elle sera engagée est décidée par des tiers, de sorte qu'elle n'est ni prévisible ni planifiable. Partant, il n'est pas possible de définir un montant annuel net déterminant pour l'autorisation de dépenses, ce qui pourrait inciter à ne pas qualifier la dépense de périodique. Le présent crédit doit être soumis au Grand Conseil pour approbation, même sans la réserve. Dès lors, la POM considère ce qui précède comme secondaire et priorise le fait qu'il s'agit de dépenses servant à l'exécution d'une tâche permanente. La réserve pour les dépenses irrégulières fait donc l'objet d'une autorisation de dépenses périodiques, tout comme les dépenses régulières et prévisibles destinées à l'exploitation et à l'entretien de POLYCOM.

Un montant suffisant est demandé pour la réserve, étant donné que les dépenses irrégulières et difficilement prévisibles peuvent prendre une ampleur considérable si elles surviennent si-

multanément. Afin d'offrir un meilleur aperçu des dépenses soumises à approbation, celles susceptibles d'être engagées en l'espace d'une année sont décrites ci-dessous, puis énumérées dans le tableau ci-après.

Remplacement des batteries de secours

Les batteries de secours ont une durée de vie de sept ans. Dans la mesure du possible, elles sont remplacées à une date aussi proche que possible de l'échéance. En raison d'une mise en service échelonnée du réseau radio en 2008 et 2011/2012, les coûts de 1 475 000 francs seront engagés par étapes, à plusieurs années d'intervalles.

Remplacement des composantes du système de gestion

Les composantes de gestion sont remplacées en cas de besoin. Leur durée de vie est en principe de cinq ans. Une estimation fait état de charges de 300 000 francs engagées à intervalles irréguliers durant la procédure d'autorisation du présent crédit.

Locaux de conduite

L'infrastructure des locaux de conduite doit être remplacée en cas de besoin, sa durée de vie étant de cinq à sept ans. Le prix de l'infrastructure de locaux de conduite ordinaires (p. ex. Stade de Suisse) est évalué à environ 25 000 francs, et à 250 000 francs pour des locaux plus complexes (p. ex. Ringhof). Dans le tableau ci-après, on présuppose le remplacement de l'infrastructure de locaux ordinaires en 2020, et de locaux complexes en 2023.

Relocalisation d'emplacements radio POLYCOM

Les emplacements radio actuels du réseau partiel POLYCOM du canton de Berne sont disposés de manière à ce que le réseau fonctionne sans que la couverture soit interrompue. Lorsqu'un emplacement est mis hors service, il faut le remonter à un endroit adéquat afin de préserver la bonne qualité de la connexion radio. Les frais de relocalisation d'un tel emplacement peuvent varier considérablement. Jusqu'à présent, de tels cas de figure se sont présentés à Schwarzenburg et à Sorvilier. A Schwarzenburg, un opérateur téléphonique est propriétaire du site, que la POCA utilise également. La relocalisation a été entreprise par l'opérateur, tandis que la POCA a pris en charge les coûts au prorata de sa participation (100 000 francs environ). A Sorvilier, il s'agissait initialement aussi d'une collaboration. Toutefois, en raison de frais de location élevés, la POCA a finalement construit son propre site. Ce dernier a pu être monté à un coup moindre, à savoir quelque 150 000 francs au total, en tirant parti de l'infrastructure cantonale préexistante. Pour des propres emplacements radio mieux équipés (construction de nouveaux bâtiments, accès possible en hélicoptère uniquement, etc.), il faut prévoir au minimum 250 000 francs. Il n'est pas possible de déterminer à l'avance quand il devient inévitable de relocaliser une infrastructure radio. Dans son analyse des risques, la POCA suit actuellement l'évolution des sites de l'Hôpital Ziegler (avenir incertain, sera éventuellement reconstruit), d'Allenlütten, de Stockeren, de Walkringen et de Grenchenberg (possibilité d'y construire des parcs éoliens). Les éoliennes représentent une réelle concurrence pour le choix des emplacements radio. Les sites en altitude propices à la bonne propagation des ondes radio dans les régions alentour sont également envisagés pour la construction d'éoliennes en raison de la régularité et de la force des vents. Dans le tableau ci-après, on envisage des frais de relocalisation assez onéreux pour 2023.

Révision des mâts

Les mâts des installations radio POLYCOM font régulièrement l'objet d'inspections (accès, examen visuel de l'état général, vérification du vissage à l'aide d'une clé dynamométrique). Les coûts de ces contrôles s'élèvent à environ 20 000 francs par année. D'éventuels travaux d'entretien supplémentaires dont la nécessité est révélée par les inspections (refaire la peinture, remplacer des parties de la grille) sont réalisés à intervalles irréguliers et doivent être réglés séparément.

Remplacement des climatiseurs

Chaque année, trois à cinq climatiseurs défectueux sont remplacés, à un prix d'achat d'environ 5000 francs.

Instruments de mesure pour l'entretien

La POCA dispose de divers moyens de mesure pour les travaux d'entretien d'une valeur de près de 200 000 francs (prix d'achat). Elle complète et remplace ce matériel à intervalles irréguliers.

Formation et perfectionnement

La formation et le perfectionnement ont lieu par intermittence, selon les besoins (recrutement de nouveaux collaborateurs ou cours de rafraîchissement pour collaborateurs). En raison du renouvellement des infrastructures Tetrapol³ et de l'implantation de nouvelles technologies en découlant, il faut s'attendre à une augmentation des besoins en formation et en perfectionnement.

Bilan

En plus des coûts annuels s'élevant à 3 920 000 francs nets, une réserve annuelle de 1 380 000 francs est demandée pour les dépenses périodiques irrégulières. Conformément aux caractéristiques de la réserve annuelle, cette dernière sera sollicitée une fois, voire deux au maximum pendant la durée de validité du présent crédit. La POCA demande une réserve annuelle relativement élevée pour pouvoir notamment réaliser et financer sans retard la relocalisation imprévue d'un emplacement radio.

³

Le réseau radio de sécurité POLYCOM se fonde sur le système Tetrapol. Les composantes Tetrapol seront migrées vers une nouvelle technologie de transmission dans le cadre du projet de maintien de la valeur de POLYCOM jusqu'en 2030 (cf. AGC n° 0033/2017 « Maintien de la valeur du réseau radio de sécurité POLYCOM jusqu'en 2030 », pp. 5 ss).

	Frais d'exploitation et d'entretien	2019	2020	2021	2022	2023	Total
1	Contrat d'entretien avec les partenaires de service	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650	
2	Location des emplacements radio	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	
3	Electricité	250	250	250	250	250	
4	Réparation des terminaux	200	200	200	200	200	
5	Remplacement de composantes du réseau radio	150	150	150	150	150	
6	Utilisation de l'installation radio par la centrale d'engagement	100	100	100	100	100	
7	Réparations du réseau radio	100	100	100	100	100	
8	Assistance à l'opérationnel par des tiers	100	100	100	100	100	
9	Concessions OFCOM / taxes et émoluments	40	40	40	40	40	
10	Entretien des systèmes de courant de secours	30	30	30	30	30	
11	Entretien des commutateurs	400	400	400	400	400	
12	Contributions fédérales pour l'entretien des commutateurs	– 400	– 400	– 400	– 400	– 400	
	Total des frais périodiques réguliers	3 920	3 920	3 920	3 920	3 920	19 600
13	Remplacement des batteries de secours	400	50		400	625	
14	Remplacement des composantes de gestion		150			150	
15	Exploitation des locaux de conduite		25			250	
16	Relocalisation d'emplacements radio					250	
17	Révision des mâts	20	50	20	20	20	
18	Instruments de mesure pour l'entretien		50			50	
19	Remplacement des climatiseurs	15	15	25	25	15	
20	Formation et perfectionnement		20			20	
	Total de la réserve pour frais périodiques irréguliers	435	360	45	445	1 380	2 665
	Total des frais périodiques	4 355	4 280	3 965	4 365	5 300	22 265

Exemple d'affectation des frais d'entretien POLYCOM (en milliers de CHF)

4.3 Répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le présent projet n'a pas de répercussions directes sur le personnel. En cas de rejet, les prestations fournies jusqu'alors par le partenaire de service externe devraient être prises en charge, dans la mesure du possible, par la POCA à l'interne. Les moyens requis pour cette éventualité ne sont ni disponibles, ni ne figurent au budget. Les travaux de maintenance et de réparation ont presque toujours été confiés à des prestataires externes. Les collaborateurs

techniques de la POCA exécutent une partie des travaux de maintenance eux-mêmes afin de conserver un certain savoir-faire et d'être en mesure d'intervenir en cas de dérangements importants. Les frais engendrés par la location, l'électricité, les concessions, etc. doivent absolument être couverts, sans quoi le réseau ne pourrait plus être exploité dans son ensemble.

Pendant la phase de transition introduite par le projet « Maintien de la valeur de POLYCOM jusqu'en 2030 », il convient de mettre à disposition davantage de locaux à certains emplacements en vue de l'exploitation en parallèle des deux systèmes, afin que le nouveau puisse être monté et l'actuel, démonté et retiré.

5 Montant du crédit et compétences en matière d'autorisation de dépenses

Les frais d'exploitation et d'entretien pour le réseau radio de sécurité POLYCOM constituent des dépenses nouvelles et périodiques. La compétence en matière d'autorisation de dépenses revient au Grand Conseil. Le montant du crédit s'articule comme suit.

Montant déterminant du crédit	Années	Montant en CHF (y c. TVA)
Dépenses périodiques nouvelles (art. 47 et 48, al. 1, lit. a LFP)	2019 à 2023	4 320 000
./. Contributions fédérales pour l'entretien des commutateurs	2019 à 2023	400 000
Part du canton de Berne	2019 à 2023	3 920 000
Réserve pour dépenses périodiques irrégulières (p. ex. relocalisation d'emplacements radio)	2019 à 2023	1 380 000
Crédit à autoriser (plafond)	2019 à 2023	5 300 000

Il s'agit d'un crédit d'engagement sous la forme de dépenses périodiques nouvelles, visées par l'article 146 OFP. En vertu de l'article 47, alinéa 2 LFP, c'est le montant de ces dépenses qui est déterminant afin de définir l'organe compétent pour autoriser une dépense. En ce qui concerne les dépenses périodiques, c'est le montant des dépenses annuelles qui est décisif. De plus, selon l'article 45, alinéa 1 LFP, la compétence en matière d'autorisation de dépenses est déterminée d'après les montants nets lorsque des contributions de tiers sont promises de manière contraignante et qu'elles sont économiquement assurées. Par les contributions fédérales destinées à l'entretien des commutateurs, ces conditions sont remplies. Partant, la demande de crédit émanant de la POCA obéit au principe du montant net.

Centre de coûts	Nature comptable	Années	Montant en CHF (y c. TVA)
1300-10 Polycom	311100, 311300, 313000, 313200, 313220, 315100, 315300, 316100, 391000, 463000 506100, 506200	2019 à 2023	5 300 000

Les dépenses périodiques prévues à hauteur de 3 920 000 francs nets sont inscrites au budget 2019 et au plan intégré mission-financement 2020 à 2022 dans le groupe de produits 06.02.9100 Police, centre de coûts 1310-10 POLYCOM. La planification financière ne comprend pas la réserve de 1 380 000 francs pour les dépenses périodiques irrégulières, laquelle devrait être compensée à l'interne au besoin.

6 Sûreté de l'information et protection des données

La Confédération a mandaté une entreprise externe et armasuisse pour remanier la stratégie sur la sûreté de l'information et la protection des données. Cette dernière sera disponible à la fin 2017 et tous les cantons seront tenus de l'appliquer.

7 Droit des marchés publics

L'AFD et la DGD ont prévu de lancer en 2017 et 2018 un appel d'offres public et de réattribuer les prestations d'entretien conformément aux dispositions du GATT de l'OMC. Pour des raisons financières, administratives et techniques, la POCA prend part à cet appel d'offres (optionnel) afin de poursuivre sa collaboration avec le partenaire de service, tout comme le Cgfr et la plupart des utilisateurs du réseau cantonal. Une fois la procédure d'adjudication du Cgfr terminée, la POCA entend conclure un contrat bilatéral avec le partenaire en question.

8 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Aux pages 24 et 25 du Programme gouvernemental de législature 2015-2018 du Conseil-exécutif, l'objectif n° 8 énonce entre autres que le canton doit assurer la sécurité objective. Différentes mesures pour y parvenir sont énumérées, notamment l'optimisation de l'organisation de la police dans la limite des ressources humaines disponibles et, en particulier, la maîtrise d'événements majeurs, de catastrophes et de situations d'urgence dans le cadre du système coordonné de protection de la population sur le plan national. Les champs d'action possibles sont définis sur la base de la Stratégie fédérale de la protection de la population 2015+.

Dans le condensé (p. 3) et au point 3.4 Communication (pp. 24-25) du rapport du 6 juillet 2016 intitulé « Mise en œuvre de la stratégie Protection de la population et protection civile 2015+ » élaboré par la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers à l'attention du Conseil fédéral, la plus haute priorité est accordée au maintien de la valeur et à la prolongation de la durée de vie de POLYCOM.

9 Répercussions sur les communes

Les objectifs du réseau radio de sécurité national POLYCOM sont les suivants :

- Garantir la collaboration entre les AOSS au niveau fédéral, cantonal et communal grâce à une communication radio cryptée
- Assurer la collaboration intercantonale à grande échelle grâce à cette communication radio
- Garantir la communication entre les diverses organisations d'intervention d'urgence et les autres partenaires du domaine du sauvetage et de la sécurité, y compris la protection civile et l'armée
- Garantir la commande à distance de près de 5000 sirènes d'alarme en Suisse par le biais de Polyalert

Les coûts pour l'exploitation de l'infrastructure sont pris en charge par le canton de Berne. La contribution des communes est réglée dans la LPFC. Les communes sont elles-mêmes responsables de l'achat et de l'exploitation des terminaux.

10 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le projet de maintien de la valeur de l'actuel réseau radio de sécurité national POLYCOM jusqu'en 2030, qui a été approuvé, était la solution la plus adéquate sur le plan économique. Il permet de maintenir, voire d'améliorer le niveau de sécurité, ce qui représente également un avantage économique considérable. L'objet de ces investissements ne peut perdurer qu'au prix de travaux d'entretien continus.

Il n'y a pas de conséquences supplémentaires sur l'environnement, hormis celles déjà existantes découlant du contrat d'entretien et des travaux périodiques pour l'exploitation du système. De nouveaux emplacements pour des antennes ne sont pour l'heure pas nécessaires et les émissions du rayonnement non ionisant ne sont pas appelées à augmenter.

Si la communication entre les organisations de sauvetage et de sécurité n'était plus garantie, la disponibilité opérationnelle et la capacité d'intervention de ces dernières s'en verrait affaiblie. Du fait de ces lacunes de sécurité, les répercussions sur les activités quotidiennes de la société seraient considérables en cas de catastrophe nationale ou de situation d'urgence.

11 Conséquences en cas de rejet

Si le présent ACE concernant l'exploitation et l'entretien de POLYCOM n'est pas approuvé, le fonctionnement de l'infrastructure radio ne pourra plus être garanti à partir de 2019. Le réseau partiel du canton de Berne devrait être mis hors service et les AOSS et leurs partenaires bernois ne pourraient plus bénéficier de ce système de communication sûr. La composante nationale de POLYCOM consacrée à la commande à distance des sirènes et la couverture radio pour les organisations telles que le Cgfr, la Sécurité militaire ou la REGA, actives dans toute la Suisse, ne fonctionneraient plus non plus dans l'ensemble du canton. La liaison entre les réseaux partiels des cantons et de la Confédération en serait fortement compromise et devrait faire l'objet d'une réorganisation sans le réseau partiel bernois.

Il est impensable de renoncer à un tel système de communication, fiable en cas de crise. Le cas échéant, il faudrait sans tarder évaluer et planifier un autre système de radiocommunication, ce qui entraînerait des investissements supplémentaires considérables.

12 Proposition

Au vu des raisons exposées, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté.

Annexe

- Projet d'arrêté